

**Actions de sensibilisation à l'architecture  
en milieu scolaire  
Année scolaire 2021-2022**

Des actions de sensibilisation à l'architecture sont organisées par le Rectorat de l'académie Nancy-Metz, en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est. Ces actions, reconduites cette année, pourront s'inscrire dans le cadre de l'enseignement général et professionnel, des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, des Travaux Personnels Encadrés et de tous dispositifs spécifiques mis en place par les établissements. Mettant en contact des étudiants architectes de quatrième et cinquième années avec **les élèves des collèges et des lycées**, ces rencontres contribuent de même à l'enseignement de l'histoire des arts, complètent le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel de l'élève et facilitent l'ouverture de l'établissement scolaire sur un domaine culturel. Une convention établie entre le Rectorat et l'École Nationale d'Architecture de Nancy autorise l'intervention des étudiants dans tous les établissements **scolaires du second degré**.

**Cette sensibilisation à l'architecture facilite particulièrement la mise en place de dispositifs et de situations pédagogiques dans de nombreuses disciplines générales, optionnelles et professionnelles.**

Les enseignants porteurs de projets autour de questions touchant à l'architecture et à l'urbanisme peuvent solliciter l'intervention d'un ou de plusieurs étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy. Cette intervention s'effectuera dans le respect des compétences qui incombent à chacun. Les enseignants seront les responsables de la démarche pédagogique. Les étudiants travailleront avec les enseignants et les élèves à la conception et à la réalisation du projet. Celui-ci respectera au mieux les 3 piliers fondamentaux de l' EAC : la Rencontre, la pratique et la connaissance. Dans le cadre du partenariat entre le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Culture, le Rectorat octroie à l'enseignant un forfait de 5 HSE et la D.R.A.C Grand Est apporte son soutien financier nécessaire à cette opération (intervention et déplacements des étudiants intervenants).

Chaque année, un appel à projets est lancé auprès de tous les établissements. Cette démarche vise à en informer les chefs d'établissements et les enseignants afin de permettre aux personnes intéressées de participer aux actions pour l'année scolaire en cours.

**Le formulaire descriptif du projet en PAGE 2 (fiche jointe) est un document-outil à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de l'action.**

**L'appel à projets est à renseigner avant le 30 septembre 2021 sous format numérique sur l'application ADAGE visé par le chef d'établissement.**

**Pour vous aider, les PAGES 3 et 4 reprennent les étapes de saisie sur l'application ADAGE.**

***Pour tout complément d'information :***

[Ce.daac@ac-nancy-metz.fr](mailto:Ce.daac@ac-nancy-metz.fr) (adresse générique de la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle)

[valerie.oget@ac-nancy-metz.fr](mailto:valerie.oget@ac-nancy-metz.fr) (Chargée de Mission DAAC en charge du dispositif)

**Rappels :**

- L'intervention des étudiants est totalement subventionné par la DRAC Grand Est.
- Les plages d'intervention se dérouleront de préférence sur des demi-journées au minimum afin de faciliter les déplacements hors agglomération nancéenne.
- Chaque projet pourra bénéficier de 20 heures maximum d'intervention devant élève (+ 5 heures maximum de temps de coordination et préparation de l'action).
- L'enseignant porteur de projet pourra bénéficier de 5 HSE et devra rédiger un bilan des actions sur Adage en fin de projet.

## Sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire 2022 2023

**Délai de rigueur : 15 Juin 2022**

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Cadre du projet</b>  | Le projet concerne <b>une action de sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire</b> . L'enseignant ou l'équipe pédagogique propose un projet au regard d'un constat, en lien aux programmes de la ou des discipline(s) impliquée(s). Les étudiants sélectionnent en fonction de leur compétence et intérêt personnels et interviennent pour un maximum de 20h face élève, en 3 ou 4 interventions dans les classes. Le projet est amené à évoluer. |  |
| <b>Porteurs du projet</b>   | Etablissement (Nom, adresse et e-mail)   |  |
|   | Professeur (nom, prénom, numéro de téléphone personnel et e-mail)  |  |
|   | Disciplines concernées   |  |
|   | Inscription dans le projet d'établissement   |  |
| <b>Autre(s) établissement(s) engagé(s)</b>  | Nom(s), ville(s) et e-mail   |  |
| <b>Public visé</b>  | Niveau (classe, cycle)   |  |
|   | Nombre d'élèves concernés  |  |
| <b>Cadre des interventions souhaitées</b>   | En classe, créneaux spécifiques, demi-journée banalisée...   |  |
|   | Créneaux des interventions (jours de la semaine, période dans l'année...)  |  |
| <b>Projet (il est possible de décrire le projet sous forme libre en complément)</b> | Titre  |  |
|   | Question soulevée chez les élèves  |  |
|   | Lien aux programmes  |  |
|   | Interdisciplinarité  |  |
|   | Quel projet envisagez-vous ?<br>Qu'attendez-vous de l'intervention des étudiants ? Avez-vous déjà envisagé des modalités de restitution ?  |  |
|   | Nombre d'heures envisagées<br>20 h maximum face à l'élève<br>5 h de temps de concertation, préparation de projet - veiller à limiter les déplacements des étudiants.   |  |

### Calendrier de la procédure

- Date limite de dépôt des projets : **15 Juin 2022 sur Adage avec appellation sensibilisation à l'architecture.**
- Intervention des étudiants **Novembre 2021 – Mai 2022**
- Bilan des interventions sur Adage, **date limite au 15 juin 2023**

# ELEMENTS A RENSEIGNER DANS ADAGE :

|  |
|--|
| <b>1. Données générales</b>                |
| <b>Établissement :</b>                     |
| <b>Bassin :</b> renseigné automatiquement  |
| <b>Chef d'établissement :</b>              |
| <b>Professeur(s) référent(s) culture :</b> |

Les informations apportées sur ADAGE sont modifiables avant la clôture de la campagne d'appel à projet.

|  |
|--|
| <b>2. Le projet</b>  |
| <b>Titre du projet : (titre) – SENSIBILISATION A L'ARCHITECTURE EN MILIEU SCOLAIRE 22-23</b><br><b>Attention, intitulé impératif facilitant la hiérarchisation des projets/aux autres projets</b>  |
| <b>Description : (FAIRE APPARAÎTRE LA PLURIDISCIPLINARITÉ DANS LE DESCRIPTION DU PROJET ET LE NOMBRE D'HEURES D'INTERVENTION)</b>  |
| <b>Domaine artistique et culturel : ARCHITECTURE</b>   |
| <b>Partenaire :</b> Structures culturelles (liste déroulante) <b>ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE NANCY</b>   |
| <b>Autre(s) partenaire(s) :</b> Les structures culturelles non citées peuvent être saisies directement par l'enseignant.   |
| <b>Articulation avec un projet premier degré : OUI NON</b> Il est possible d'articuler avec des projets 1 <sup>er</sup> degré.   |
| <b>Etablissement(s) 2<sup>nd</sup> degré(s) associé(s) :</b> Si l'établissement construit un projet avec un autre établissement, il faut alors préciser les établissements associés dans ADAGE. Chaque établissement renseigne sa participation sur ADAGE. |

|   |   |
|---|---|
| <b>3. Les participants</b>                |   |
| <b>Professeur coordonnateur du projet</b> |   |
| <b>Classes engagées</b>                   | (préciser le nom des enseignants engagés afin de faire apparaître la pluridisciplinarité) |
| <b>Formation des enseignants</b>          |   |
| <b>Besoin de formation</b>                |   |

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Classe 1 (obligatoires, pour les classes entières durant le temps d'enseignement)</b> |                    |
| <b>Niveau(x)</b>   | <b>Effectif(s)</b> |
| <b>Enseignant(s) responsable(s) :</b>  |                    |
| <b>Classe 2 (obligatoires, pour les classes entières durant le temps d'enseignement)</b> |                    |
| <b>Niveau(x)</b>   | <b>Effectif(s)</b> |
| <b>Enseignant(s) responsable(s) :</b>  |                    |
| <b>Classe 3 (obligatoires, pour les classes entières durant le temps d'enseignement)</b> |                    |
| <b>Niveau(x)</b>   | <b>Effectif(s)</b> |
| <b>Enseignant(s) responsable(s) :</b>  |                    |

|  |  |
|--|--|
| <b>4. Le contenu du projet</b>   |  |
| <b>Connaitre</b> Préciser les objectifs pédagogiques (préciser les liens avec les programmes du B.O.)  |  |
| <b>Pratiquer</b> Décrire la pratique artistique engagée (préciser l'intervention des intervenants)   |  |
| <b>Articulation EPI ou AP</b> lien avec les autres projets   |  |
| <b>Rencontrer</b> Préciser les rencontres avec des œuvres au sein des disciplines, ou avec d'autres partenaires  |  |
| <b>Restitutions envisagées</b> Préciser une restitution ou un partage est fait au sein de l'établissement – exposition, communication, rencontre...ou de la structure culturelle   |  |
| <b>Étapes prévisionnelle</b> Préciser la chronologie du projet (rencontres ; travail avec les enseignants, dans une logique interdisciplinaire ; apport spécifique du partenaire). <b>EXPLICITER ICI LE QUOTA D'HEURES PREVUES</b> |  |

| 6. Le budget prévisionnel   |  |
|---|--|
| Dépenses  | Recettes   |
| Intervention(s) de professionnel(s) :<br>PRECISER ICI LE NOMBRE D'HEURES<br>SOUHAITEES, MAXIMUM 20 H FACE ELEVE<br>+ 5 H de préparation/coordination.<br>Mettre « étudiants ARCHI » dans l'encart<br>« qualité de l'intervenant » et mettre 0<br>pour le montant. | Participation de l'établissement : 0   |
| Sorties :   | Subvention demandée aux collectivités locales :<br>préciser conseil départemental/régional (et/ou<br>communauté d'agglomération et/ou commune) |
| Frais de fonctionnement : <b>NEANT</b>  |  |
| Frais de déplacement : <b>NEANT</b>   | Les frais de déplacements sont totalement pris en<br>charge par l'école qui est subventionnée par la<br>DRAC.                                  |
| Heures demandées : <b>5</b>   |  |
| HSE sollicitées auprès de la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle)   |  |

| Avis du chef d'établissement : |
|--------------------------------|
| Observations :                 |

Très important, la plus grande difficulté dans ce dispositif reste les contraintes calendaires. Les actions se déroulent en majorité de Janvier à Mai, mais les premiers contacts doivent être pris dès l'acceptation de votre projet.